



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 25 octobre 2021
à 19h00**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, GRAEL Richard, MURAT Delphine, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

CONVENTION UNIQUE PLURIANNUELLE DU CDG69

Monsieur le Maire rappelle que le cdg69 accompagne les collectivités qui le souhaitent dans un certain nombre de missions via la mise à disposition d'experts. Le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois. Les missions choisies restent au choix : monsieur le maire propose de signer cette convention unique et d'adhérer pour la mission juridique, la médecine préventive, la mission sécurité et de demander un devis pour la mission archive.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avis sur le changement des statuts du SYDER

Monsieur le Maire rappelle le courrier du SYDER annonçant la modification de leurs statuts et invitant les collectivités adhérentes à se prononcer sur ces nouveaux statuts. Monsieur le Maire rappelle les compétences principales de ce syndicat (gestion de l'électricité et de l'éclairage public...), ainsi que ses missions optionnelles (telles que la production d'électricité photovoltaïque, la compétence chaleur, la compétence gaz, etc...). Le syndicat du SYDER souhaite évoluer et proposer de nouvelles compétences dont l'animation des plans climats air énergie territoriaux (PCAET) ainsi que la sensibilisation au grand public et des élus. Monsieur le Maire propose de valider cette modification des statuts avec des réserves quant aux nouvelles missions PCAET et actions grand public. Le syndicat du SYDER a déjà en charge des compétences importantes et ces nouvelles compétences n'entrent pas dans le champ de ses actions. Le syndicat est au service des communes, entités publiques, et pas des entités privées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avis de monsieur le maire.

ACCEPTATION D'UN STADE DE FOOT SYNTHETIQUE SUR L'ESPACE DE LOISIR DU STADE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle que l'association du Football Club MEYS GRÉZIEU a présenté un projet de stade de foot synthétique lors d'une réunion avec les élus des 2 villages.

Par délibération, le conseil municipal avait donné un avis défavorable à ce projet. Monsieur le Maire propose maintenant de se positionner clairement sur le sujet par un débat et de procéder à un vote à bulletin secret.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, de ne pas accepter l'installation d'un terrain synthétique sur l'espace de loisir du stade de la Gare.

RPQS Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que les habitations du village sont raccordées à la station aux filtres à roseaux de la châtelaine.

La zone artisanale de la Gagère et le quartier de l'ESAT sont raccordés aux lagunes de la Gare.

Il explique que ce service public relève de la CCMDL depuis 2011. Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RPQS Assainissement non collectif

Monsieur le Maire explique que ce service est géré par le syndicat du SIMACOISE via le SPANC de SAINT GALMIER qui a pour mission de contrôler les installations autonomes des habitations ne pouvant se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RPQS service public de l'eau

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle le courrier de demande de subvention de l'association de danse « Et vie dance » de SAINT MARTIN LESTRA. Conformément aux règles fixées, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Thérèse MURIGNEUX est désignée membre de la commission de contrôle des élections en remplacement de monsieur Fabien PROTIERE.
- Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des restrictions sanitaires, la plupart des associations de la commune n'ont pas pu réaliser leurs manifestations en 2020. Pour compenser ce manque à gagner, le conseil municipal avait instauré la gratuité des salles aux associations jusqu'à fin 2021.
- La machine à laver de l'école est à changer. Monsieur Christian Fayolle s'occupe de demander des devis.
- Acceptation d'un devis de 876€ pour changer les disques durs à l'école

Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain conseil municipal : jeudi 25 novembre 2021 à 19h30

